

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024  
RECONVOCATION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	19
absents ayant donné pouvoir ou procuration	6
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la reconvoction

25 septembre 2024

Date d'affichage

1<sup>er</sup> octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI.

Absents : Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

**Délibération n° 4324 Objet : Demande de financement OTi pour l'opération « Natura e scontri » 2025.**

Le Président expose au Conseil Communautaire :

L'Office du tourisme intercommunal souhaite renouveler l'opération « Natura e scontri » pour l'année 2025 :

Il s'agit d'une opération qui consiste à organiser sur le territoire de la Corse Orientale - Fium'Orbu Castellu un événement culturel et artistique programmé en quatre temps sur l'année 2025 : hiver, printemps, été, automne.

L'ensemble de l'opération Natura & Scontrì s'inscrit dans une démarche de tourisme durable et immersif, afin de faire découvrir aux visiteurs et aux résidents, la démarche de l'écotourisme à travers des lieux, des villages, le savoir-faire des artisans et des producteurs, ou encore la richesse culturelle et patrimoniale de la microrégion sans oublier les activités respectueuses de l'environnement encadrées par des professionnels :

- Visites guidées des villages pour sensibiliser à la culture et au patrimoine local
- Rencontre avec les artisans et les producteurs
- Valorisation de la langue Corse
- Sensibilisation à la démarche d'un tourisme durable et résilient
- Valorisation des partenaires écotourisme
- Mise en lumière des acteurs engagés pour le développement durable du territoire ▪ Animations artistiques et culturelles
- Soutenir et renforcer le circuit-court

Selon le programme suivant :

- Événement 1 : programmé en février autour d'activités écotouristiques, il s'agit de la mise en valeur des pratiques et des savoir-faire sur la saison d'hiver ;
- Événement 2 : programmé en avril autour d'excursions printanières et de découvertes agricoles, gastronomiques sur la saison du printemps ;
- Événement 3 : programmé sur une semaine au mois de juin se réalisant par l'exploration des multiples paysages et des acteurs du territoire ;
- Événement 4 : programmé au mois d'octobre lors des vacances de la Toussaint sur la thématique de l'œnotourisme durable.

Le budget nécessaire à cette opération est évalué à **6 000 €TTC**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 30% ATC (Agence du Tourisme de la Corse) soit ..... 1 800 €
- 70% OTi soit ..... 4 200€

#### **Le Conseil Communautaire,**

A l'unanimité des membres présents,

**-Approuve** le renouvellement de l'opération « Natura e scontrì » pour l'année 2025 par l'Office du Tourisme Intercommunal (OTi)

**-Adopte** le plan de financement précité ;

- Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Autorise** le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président